

Document à caractère promotionnel - Juin 2017

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES PME

L'INFO PLUS !

BNP Paribas Midcap France fait partie de la gamme des fonds récompensés par les Corbeilles 2016 du magazine Mieux Vivre votre Argent !

CORBEILLES – MIEUX VIVRE Votre Argent
BNP PARIBAS
Corbeille Long Terme
2011-2016

CORBEILLES – MIEUX VIVRE Votre Argent
BNP PARIBAS
Certificat Meilleure gamme
Actions sur 5 ans
2011-2016

CORBEILLES – MIEUX VIVRE Votre Argent
BNP PARIBAS
Certificat Meilleure gamme
PEA sur 5 ans
2011-2016

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE, PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

POURQUOI INVESTIR DANS LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE TAILLE MOYENNE ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont au cœur de l'économie française. Leurs innovations et expertises sont reconnues en France comme à l'étranger.

Les PME présentent, selon les équipes de gestion de BNP Paribas, un potentiel de performanceparce que :

- elles offrent, de par leur positionnement dans leur marché, voire encore du fait de leur propension à investir, des perspectives de croissance de leurs bénéfices souvent supérieures à celles des grandes sociétés ;
- elles présentent souvent une plus grande capacité d'adaptation en raison de circuits de décisions plus courts et de modèles économiques plus simples.
- elles font fréquemment l'objet de rachats par de plus grandes entreprises, notamment lors des phases de concentration dans certains secteurs économiques. Ces rachats peuvent être accompagnés de plus-values conséquentes par rapport aux cours côtés, ce qui génère un surplus de performance potentielle pour l'investisseur ;
- elles couvrent un grand nombre de secteurs économiques et, pour les plus dynamiques, ont souvent une part conséquente de leur activité située hors de France.

POURQUOI BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ?

BNP Paribas Midcap France investit dans des actions françaises de taille moyenne. Son objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon de 5 ans minimum, une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence.

Le portefeuille est concentré avec près de 40 valeurs[1]. Les sociétés sont sélectionnées pour leur capacité à offrir une croissance soutenue de leurs bénéfices grâce, entre autres, à une solide discipline financière.

Le gérant reste à l'écart des valeurs surendettées et se réserve de pouvoir sélectionner des valeurs dans tous les secteurs d'activité afin, notamment, de bien diversifier son portefeuille.

1. Cette règle interne est mentionnée à titre indicatif uniquement et est susceptible d'être modifiée. Les règles édictées dans le Prospectus et le DICI prévalent.

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Midcap France, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas.

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans **BNP Paribas Midcap France** permet de :

- **Accéder à des entreprises françaises** parfois leaders mondiaux dans des marchés de niche
- **Diversifier un portefeuille actions** et bénéficier du potentiel de croissance des entreprises françaises de taille moyenne
- **Bénéficier de l'expertise de BNP Paribas Asset Management France** dans la sélection de titres et la construction du portefeuille
- **Aucun montant d'investissement minimum n'est requis pour accéder à l'expertise offerte par BNP Paribas Midcap France**.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire permet au gestionnaire d'investir en fonction du profil de risque des investisseurs - ses décisions de gestion relèvent de la discrétion (il n'a pas à justifier ses choix d'investissement). Ce type de gestion étant très dépendant des choix du gestionnaire de portefeuille, il existe un risque que le sous fonds ne soit pas investi à tout moment de façon optimale sur les marchés les plus performants s'éloignant alors des objectifs de gestion préalablement fixés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

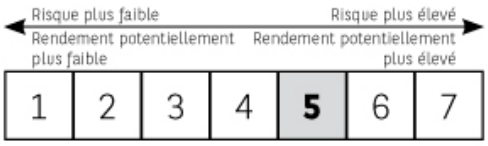
Risque de marché actions : l'exposition aux marchés actions est comprise entre 90 % et 100 % de son actif net. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du FCP pourra diminuer.

Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à unetransaction financière d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds, disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris– ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Classe d'actifs	Actions Europe
Indice de référence	50 % CAC Next 20 + 50 % CAC Mid 60, dividendes nets réinvestis
Devise de référence	EUR
Forme juridique	FCP de droit français conforme à la directive européenne 2009/65CE
Date de lancement	19/07/2004
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution
Souscription / Rachat	J avant 13h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 2
Frais courants *(au 26/08/2016)*	1,65 % *(1)*
Frais de gestion	1,40 % maximum
Assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat : à titre d'exemple pour BNP Paribas Multiplacement 2	0,96 %
PEA et CIF	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de gestion du PEA	17€/an
Investissement minimum	L'équivalent en euro d'un millième de part
Codes ISIN	FR0010616177 Classic C FR0010077859 Classic D
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans

(1) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Source : BNPP AM, au 01/06/2017.